

# Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives SAISON 2024/2025

# **PROCES-VERBAL N°7**

# Réunion du Mardi 10 septembre 2024

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

# 1.1. Classements initiaux

## 1.2. Confirmations de niveau de classement

# <u>AUBERGENVILLE – STADE ALAIN MIMOUN N°2 – NNI 782900102</u>

Cette installation sportive était classée T5SYN jusqu'au 15/09/2023.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 09/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 09/09/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 09/09/2024
- Plans de masse, de l'aire de jeu et des vestiaires

La Commission constate l'absence des Tests insitu périodiques et d'un A.O.P. ou Attestation administrative de capacité.

Il a été relevé les non-conformités mineures suivantes :

- . l'insert des poteaux de corner côté droit doit être à l'intérieur du tracé ;
- . la hauteur des buts n'est pas homogène (but côté gauche : 2.44m 2.42m 2.41m / but côté droit :
- 2.43m 2.42m 2.41m); étant rappelé que la hauteur des buts doit être de 2,44m;
- . présence d'usure de la moquette synthétique par endroit ;
- . absence de lavabos et miroirs dans les vestiaires joueurs ;

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 10/03/2025, dans l'attente de réception des tests insitu et d'un A.O.P. ou Attestation administrative de capacité.

Elle demande à la mairie de procéder à la mise en conformité des non-conformités mineures énoncées ci-dessus.

C.R.T.I.S. Page 1

# ORLY - STADE JEAN MERMOZ - NNI 940540101

Cette installation sportive est classée T3SYN jusqu'au 22/09/2024.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 09/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T3 SYN du 09/09/2024. S'agissant d'un classement en niveau T3 SYN, la Commission transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour suite à donner.

Changements de niveau de classement

### 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

# DEUIL-LA-BARRE - STADE INTERCOMMUNAL JEAN BOUIN N°1 - NNI 951970101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 02/11/2023.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise, le 05/09/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 05/09/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 177 Lux
- U1h (EhMin/EhMax): 0.69
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy): 0.80

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 10/09/2028.

# DEUIL-LA-BARRE - STADE INTERCOMMUNAL JEAN BOUIN N°2 - NNI 951970102

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 10/05/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise, le 05/09/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 05/09/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 316 Lux
- U1h (EhMin/EhMax): 0.40
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy): 0.62

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 10/09/2026.

## 3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

## 4. DIVERS

C.R.T.I.S. Page 2